



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation au Niger et avenir de la France en Afrique de l'Ouest

Question écrite n° 11627

Texte de la question

M. Alexis Jolly interroge M. le ministre des armées sur la situation au Niger et sur les perspectives pour la France dans ce pays. Depuis le renversement du président Bazoum par une junte militaire hostile à la France, les intérêts français sur place sont menacés. Soutenus par les BRICS et ayant obtenu le feu vert des États-Unis d'Amérique depuis la visite de la sous-secrétaire d'État américaine Victoria Nuland, les militaires au pouvoir souhaitent expulser la France et les soldats français du pays, portant un nouveau coup à la présence historique et stratégique de la France en Afrique. L'incertitude est aujourd'hui à son paroxysme et une intervention militaire de la CEDEAO, avec l'appui de la France, n'est pas à exclure. M. le député souhaite donc savoir si le Gouvernement compte désengager la France du Niger et laisser le champ libre à d'autres puissances, ou s'il se laisse la possibilité d'appuyer une intervention militaire au Niger pour défendre les intérêts français et affermir la puissance française gravement menacée en Afrique de l'Ouest.

Texte de la réponse

En raison du coup d'État du 26 juillet, la France a suspendu son partenariat militaire opérationnel avec le Niger. À la demande du président Bazoum légitimement élu, les armées françaises étaient présentes au Niger, en soutien des forces armées locales dans leur lutte contre les groupes armés terroristes. Depuis le coup de force du général Tchiani, la junte militaire s'avère incapable de sécuriser le territoire du Niger et de contenir l'expansion de la menace terroriste. Le rapatriement du dispositif militaire présent au Niger, annoncé par le Président de la République le 24 septembre 2023, est achevé. Sur le continent africain, la France reste résolument engagée dans la lutte contre le terrorisme et la protection des populations, aux côtés des États africains qui poursuivent cet objectif et qui en font la demande. Une telle coopération n'est rendue possible que lorsqu'elle émane d'une demande assumée de la part des États partenaires ou des organisations régionales. Elle s'effectue en coordination avec les alliés et partenaires européens de la France, et s'inscrit dans un cadre interministériel élargi, qui vise à assurer un continuum partenarial en matière civile et militaire. Elle vise enfin à protéger plus efficacement et durablement les intérêts français menacés par l'émergence de discours hostiles à la France et à l'Occident, renforcés par les actions de déstabilisations d'acteurs stratégiques.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Jolly](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11627

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Armées

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 septembre 2023](#), page 8402

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 3024